

Réunion du 5 septembre 2011

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Laurent FURST, vice-présidents

Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur David HECKEL, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procurateur(s) :

Excusé(s) :

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Richard STOLTZ

Absent(s) :

Rapporteur :

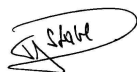
Monsieur Francis GRIGNON

N° CP/2011/608 - Administration générale - 5
Autorisation de candidater, de déposer des offres et de signer
les marchés publics et accords-cadres au nom du Département
en tant qu'opérateur économique

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, prend acte du respect des conditions mentionnées dans la loi n° 2009-1291 du 26 octobre 2009 relative au transfert des parcs et ateliers, et notamment son article 23, pour permettre au Département du Bas-Rhin de répondre en tant qu'opérateur économique aux procédures de consultation lancées par le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) du Bas-Rhin et ayant pour objet la maintenance de sa flotte de véhicules et engins, conformément aux règles de mise en concurrence.

Elle autorise par ailleurs son président à candidater au nom du Département en tant qu'opérateur économique, à déposer des offres sur la base du barème annuel des prestations approuvé par l'assemblée départementale, et à signer les marchés publics et accords-cadres correspondants, pour toutes les procédures de consultation lancées par le SDIS du Bas-Rhin ayant pour objet la maintenance de sa flotte de véhicules et engins.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20110905-60247-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 16/09/11